



APPEL D'OFFRES PUBLIC

RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES POUR LES RUES ST-GABRIEL ET ST-CHARLES

La Ville de Saint-Tite demande des soumissions pour la réalisation de travaux de réfection des rues Saint-Gabriel et Saint-Charles.

Ces travaux incluent notamment :

- a) Mise en place d'approximativement 330 m lin. de conduites d'égout sanitaire;
- b) Mise en place d'approximativement 340 m lin. de conduites d'égout pluvial;
- c) Mise en place d'un nouvel émissaire pluvial dans la rivière des Envies;
- d) Mise en place d'approximativement 330 m lin. de conduites d'eau potable;
- e) Mise en forme d'approximativement 300 m lin. de nouvelle rue incluant structure de chaussée et enrobé bitumineux.

DOCUMENTS DE SOUMISSION

Les documents de soumission sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) qui détermine leurs conditions d'émission, à l'adresse Internet suivante www.seao.ca en payant les frais prévus.

CONDITIONS DE SOUMISSION

Seules sont autorisées à soumissionner les firmes de sécurité ayant leur principale place d'affaires au Québec, ou lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, dans une province ou un territoire visé par cet accord. Le présent contrat est assujéti à l'Accord du commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB) et à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

Toute soumission, pour être valide, doit être accompagnée d'un dépôt ou d'un cautionnement de soumission dont le montant est égal à 10 % du total de la soumission. Le dépôt de soumission doit être fait sous forme de traite bancaire d'une banque à charte du Canada ou d'une caisse populaire. Le dépôt ou le cautionnement de soumission doit être accompagné d'une lettre d'engagement relative à l'émission d'un cautionnement d'exécution et d'un cautionnement pour salaires, matériaux et services, chacun pour 50 % du total de la soumission. Le tout doit être fait au nom de la Ville et est remboursable sous conditions.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Les propositions peuvent être transmises électroniquement par l'intermédiaire du SEAO ou cachetées, adressées à la soussignée et portant la mention « Soumission – Réfections des infrastructures pour les rues St-Gabriel et St-Charles – Ville de Saint-Tite » seront reçues avant **11h**, heure en vigueur localement, le **mardi 30 janvier 2024** à l'Hôtel de ville de Saint-Tite, au 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite, G0X 3H0.

La Ville de Saint-Tite n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de présenter son offre, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

La Ville ne s'engage à accepter ni la meilleure, ni aucune des offres de services reçues. La Ville ne sera passible en outre d'aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires à la suite de telles décisions.

Fait, donné et signé à Saint-Tite
Ce 3 janvier 2024

Me Julie Francoeur
Greffière